



Doc. 16311
27 janvier 2026

Soutenir l'engagement pour une paix globale, juste et durable pour l'Ukraine et la sécurité du continent européen

Amendement¹ n° 15

déposé par la Commission des questions politiques et de la démocratie

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 7, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée déplore que la Russie ait rejeté les garanties de sécurité proposées à ce jour par les alliés de l'Ukraine, y compris les Etats-Unis et condamne fermement les revendications inacceptables de la Russie, notamment sur le territoire ukrainien souverain et sur la centrale nucléaire de Zaporijjia, entravant tout progrès significatif vers une paix juste, solide et durable en Ukraine.»

1. 2026 - Première partie de session

